



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55  
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

**Secrétaire :**

Jamal Eddine LOUHKIAR

**Étaient absents :**

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

**Procurations de vote :**

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

**OBJET :** 20 - Vie étudiante - Bouge ta Rentrée 2024 - Concert - Aide au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF)

Délibération n° 007640

## Vie étudiante - Bouge ta Rentrée 2024 - Concert - Aide au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF)

**Rapporteur** : M. Nathan SOURISSEAU, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 3	04/09/2024	Favorable unanime

### Résumé :

Le Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF), fédération d'associations étudiantes, organise depuis 2015 un grand concert en plein-air dédié aux étudiants et jeunes du territoire nommé Bouge Ta Rentrée. Situé à la Gare d'eau et gratuit, il a permis en 2023 à plus de 5 000 jeunes de se retrouver dans une ambiance conviviale le temps d'une soirée. Cette année le concert se déroulera le jeudi 12 septembre de 19h à 01h.

La Ville est sollicitée, au titre de sa politique jeunesse, pour un soutien logistique et financier de 5 200 € dont 1 500 € de la part de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique (DSTP) qui tiendra un stand d'information sur les dispositifs de prévention des risques lors de la soirée.

### **I. Bilan de l'édition 2023**

Initié en 2015, le concert « Bouge Ta Rentrée » n'a cessé de prendre de l'ampleur au fil des années. L'édition 2023 a inauguré la mise en place d'une deuxième grande scène permettant de donner une ampleur conséquente à l'évènement et d'effectuer un roulement entre les artistes afin de ne pas laisser de temps mort durant la soirée.

Le partenariat avec l'agence d'évènementiel « Le Bruit qui Pense » est un soutien fort et indispensable aux bénévoles permettant entre autres d'obtenir la présence de têtes d'affiches appréciées des étudiants. Les artistes locaux comme la Chorale Universitaire, l'Orchestre Universitaire, Akira No Face et DJ MRK ont ainsi côtoyé des artistes d'ampleur nationale comme Hélène Sio, DAU, BEKAR ou encore Youv Dee pour faire danser la foule de 19h à 01h.

Le travail conséquent de la quarantaine de bénévoles a été récompensé de la meilleure des manières puisque l'ensemble des places disponibles ont trouvé preneurs et l'évènement a accueilli 4 500 personnes en simultané et près de 5 200 au total. Une affluence retranscrite au travers des quelques articles parus dans les médias locaux.

### **II. L'édition 2024**

Le concert se tiendra le jeudi 12 septembre de 19 h à 01 h et sera cette année encore gratuit. La jauge sera fixée à 4 500 jeunes accueillis sur le site de la Gare d'Eau de manière simultanée.

Les accès seront régulés via un système de billetterie. Un village partenaires sera présent durant l'intégralité du concert, afin de permettre aux étudiants de découvrir différents services dont ils pourraient avoir besoin durant leur cursus.

Côté sécurité, la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Montbéliard (SNSM) sera présente. Des « personnes de confiance », chargées de reconnaître et accompagner toute personne dans une situation de mal-être seront formées, une équipe d'agents de sécurité sera présente et la DSTP distribuera du matériel de prévention (alcootests, préservatifs, bouchons d'oreilles réutilisables). A noter que la buvette ne vendra pas de boissons alcoolisées.

Au vu du succès de l'édition précédente, il n'y a pas de modification majeure à relever. Toutefois, deux partenariats sont à noter :

- ⇒ Un partenariat avec le Festival International de Musique (FIM) a été conclu afin de mutualiser les scènes et les coûts afférents. L'objectif est également de rapprocher le FIM du public étudiant. Ainsi, le concert BTR viendra inaugurer les lieux le jeudi soir pour une poursuite des festivités dès le vendredi par le FIM.
- ⇒ L'université de Franche-Comté qui organise habituellement son évènement « Bienvenue aux Etudiants » via des villages étudiants sur ses 3 campus bisontins a décidé de changer de formule avec la mise en place d'un temps fort en centre-ville l'après-midi même du concert. Ainsi, de 15h à 19h, l'uFC donne rendez-vous à ses étudiants à l'ombre des platanes de Chamars pour profiter des services et activités organisés par l'uFC. Les étudiants seront ainsi sur place pour se diriger en début de soirée en direction du concert.

Pour information, l'évènement « Bienvenue Aux Etudiants » porté par l'uFC prend également de l'ampleur cette année puisqu'en plus de la trentaine de stands d'informations habituelle (dont 7 stands des services de la Ville et de GBM), des activités ludiques seront proposées aux étudiants : jeux gonflables, zone lecture, tyrolienne, jeux en bois, animations musicales, ...

La Ville est sollicitée pour un appui financier à hauteur de 5 200 € (dont 3 700 € du service Vie Etudiante et 1 500 € de la Direction Sécurité et Tranquillité Publique) sur un budget prévisionnel de 78 759 €.

- Rappel du soutien Ville :

Année	2022	2023	Projet 2024
Subvention	5 200 €	5 200 €	5 200 €

En cas d'accord, la subvention de 5 200 € sera versée après abondement par un déplacement de crédits de 1 500 € de la DSTP sur la ligne de crédit 65.23.65748.0022078.10004, dans le cadre de ses actions de prévention des risques lors des soirées festives.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à la ville de Besançon un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2025.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Aline CHASSAGNE (1), Juliette SORLIN (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Yannick POUJET (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de 5 200 € au Bureau des Associations Franc-Comtoises (BAF) au titre de la soirée-concerts.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 9

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,  
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT